

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 12 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_066

OBJET : 1ER VERSEMENT DE SUBVENTION AU C.C.A.S DE BÈGLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

L'an deux mil vingt trois et le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 décembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénoyé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre OUALLET

Madame Amélie COHEN-LANGLAIS expose :

Afin de permettre à l'établissement public du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), avec lequel la Ville a mis en place une convention de services partagés, de pouvoir continuer à fonctionner avant l'adoption du Budget Primitif 2024, il vous est proposé de voter un 1^{er} versement qui correspond à un quart du montant de la subvention qui lui a été allouée par délibération au moment du vote du Budget Primitif de l'année 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi N°2000-321 du 12 avril 2000

VU le Décret N°2001-495 du 6 juin 2001

VU la délibération N°09 de versement d'une subvention d'équilibre au CCAS, en date du 21 mars 2023

VU la convention de Services Partagés, signée entre la Ville de Bègles et le C.C.A.S. en date du 27 Novembre 2020

CONSIDÉRANT le montant de 1 330 000 € attribué au Centre Communal d'Action Sociale lors du Budget Primitif 2023

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale, établissement public de la Ville de Bègles, un 1^{er} versement à valoir sur la subvention 2024, de 332 500 €.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : De prévoir et prélever ces dépenses sur le chapitre 65, article 657362 du budget principal 2024 de la Ville.

VOTANTS : 27		VOIX
Pour	27	
Ne participent pas au vote	7	M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, Mme Marie-Laure PIROTH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Monsieur Pierre OUALLET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH